

**COMMUNE DE  
LA RAVOIRE**

**COMMISSION  
AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, PETITE ENFANCE ET SENIORS  
LUNDI 13 MARS 2023**

**1- Point étape sur la délégation Affaires Sociales, solidarité, séniors, petite enfance**

**Rappel des axes prioritaires de l'action sociale**

Le Centre communal d'action sociale a développé plusieurs actions au niveau social, accès au droit, vivre ensemble et bien vieillir.

**Numérique** : De l'accompagnement sur les outils aux démarches pour l'accès aux droits.

- ↳ Deux espaces publics numériques et les ateliers du conseiller numérique.

**Vivre ensemble** : Désenclaver le quartier de Féjaz

- ↳ Maison de Féjaz, lieu ressource et de convivialité

**Jeunes parents** : Accompagner la parentalité, innover dans l'accompagnement des jeunes parents.

- ↳ Mise en place des ateliers des parents  
Rester acteur de la détection et de la prévention des violences
- ↳ Mise à jour des protocoles « violences » dans les crèches
- ↳ Participation des services petite enfance et police municipale au groupe de travail opérationnel du Département

**Accompagnement**, dans les démarches et dans l'apprentissage de la langue française.

- ↳ Réalisation d'un diagnostic des besoins en ateliers socio linguistiques

**Solidarité**, Collecte de Noël au bénéfice des restaurants du cœur

ANNÉES	Cadeaux collectés
2020	158
2021	162
2022	97

**Bien vivre à domicile**, en développant les animations de prévention en proximité.

**Non logement**,

- ↳ Mise en place d'une convention avec l'ACFP73 pour la mise à disposition d'un hébergement temporaire.

## Perspectives 2023 du CCAS

### Faciliter l'accès aux droits de la population

- ↪ Suite au diagnostic établi par le CCAS en 2022, l'objectif est de mettre en place des ateliers socio linguistiques à proximité des deux quartiers veille active de la commune. Un travail s'engage en ce sens avec le CRSB et Grand Chambéry service politique de la ville.
- ↪ Partenariat avec le foyer des Epinettes et la ville de Barby autour d'ateliers informatiques
- ↪ Les actions du conseiller numérique autour des 2 espaces publics numériques seront poursuivies, avec un travail sur la communication pour une bonne identification des lieux ;
- ↪ Développement d'une interface guide social, permettant une facilité d'accès aux informations sur les services et les droits.
- ↪ La démarche d'accueil inconditionnel est un objectif majeur pour le CCAS. En s'appuyant sur la formation des agents, les outils de communication, l'objectif est de déployer des actions simples, ciblées et de proximité mettant en œuvre la démarche d'aller vers pour lutter contre le non recours.

### Soutenir les jeunes dans la mise en œuvre de leur autonomie

- ↪ Relance du partenariat avec le collège Edmond ROSTAND sur l'accompagnement des jeunes et de leurs familles sur les réseaux sociaux-
- ↪ Mise en place d'ateliers informatiques en partenariat entre le fab lab et le conseiller numérique. Prise en charge de l'adhésion à l'association par le CCAS possible jeune inscrit à l'atelier pour 10 à 12 places
- ↪ Pour accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de leur citoyenneté, une mission de service civique sera ouverte à l'été sur la thématique « Accompagnement des aînés, bien vivre à domicile et vie sociale »

### Maintenir les services pour lutter contre l'isolement des aînés

- ↪ Partenariat avec l'EHPAD des Blés d'Or sur la prévention de la dépendance et la mise en place d'ateliers de gym adaptée à domicile et en accueil à l'EHPAD.
- ↪ Renforcer le partenariat avec la Maison de Santé autour de la prévention gym santé.
- ↪ Coordonner les acteurs du territoire communal.
- ↪ Le CCAS développe des actions d'animations de proximité mais offre également aux seniors de la commune plusieurs rendez-vous annuels dont la reconduite est proposée :

### Accompagner les familles les plus fragiles

- ↪ Soutenir le RPE (Relais Petite Enfance) dans la mise en place de la mission promotion renforcé de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication
- ↪ Continuité des ateliers des parents dans la dynamique « d'aller vers »
- ↪ Maintenir des ateliers numériques à destination des familles, portail famille, Espace Numérique de Travail...
- ↪ La précarité alimentaire est une préoccupation forte pour les CCAS et touche inexorablement les populations les plus fragiles. Des recherches de partenariat sur les thématiques de l'alimentation et la santé pourraient être développées sur le territoire.

**Nouveaux locaux pour le Centre Communal d'Action Sociale**, à l'été 2023 de nouveaux locaux pour le service qui permettront d'améliorer l'accueil mais aussi de développer les axes d'actions prioritaires.

## Petite enfance

### Attribution des places crèches 2023/2024

La commission réunie le 7 mars 2023 a pu attribuer selon les critères :

- Du lieu de résidence,
- Des enfants présentant un handicap et/ou atteints de maladie chronique,
- De la situation familiale,
- De la fratrie fréquentant déjà le lieu d'accueil.

Sur 62 dossiers déposés :

18 places correspondant au souhait initial + 13 places correspondant partiellement à la demande

### Fréquentation des structures

Lutins	Enfants accueillis	Seuil pauvreté*	Plafond** et +
2020	99 (86 familles)	42 (36 familles)	4 (3 familles)
2021	80 (71 familles)	28 (25 familles)	3 (3 familles)
2022	92	41 (32 familles)	2 (1 famille)

Lucioles	Enfants accueillis	Seuil pauvreté	Plafond et +
2020	36 (35 familles)	23 (22 familles)	0
2021	30 (29 familles)	18 (17 familles)	1 (1 famille)
2022	29 (26 familles)	15	1 (1 famille)

\* Salaire minimum imposable

\*\*6000€ / mois

### Accompagnement des familles

- Accueil d'enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : 4
- Accueil d'enfants porteurs de handicap : 3 en contrat permanent. 3 autres enfants n'ont pas été diagnostiqués mais interpellent l'équipe éducative de la crèche.
- Accueil d'enfants suivis par les services sociaux suite à une information préoccupante : 4
- Accueil d'enfants suivis par le service de Protection Maternelle et infantile (PMI) nécessitant une attention particulière : 14

### Accueil d'urgence et/ou dépannage :

- En 2022, nous avons pu répondre à 31 familles (soit 32 enfants) dans le besoin de garde exceptionnel ou d'urgence sur des périodes allant de quelques heures à plusieurs jours par semaine :
- Accueil de 9 enfants de la micro crèche à la crèche suite à la fermeture de la structure dû à un manque de personnel

Un engagement dans l'accompagnement des familles face à de fortes problématiques de personnel.

Les 2 structures ont connus un fort taux d'absentéisme, il a été nécessaire de fermer une structure faute de candidat pour assurer les remplacements. Aujourd'hui une réflexion s'engage de fait

pour garantir la continuité face à cette pénurie de personnel (qualifié ou non) tout en préservant la qualité et la sécurité d'accueil pour les enfants et leurs familles.

## **Relais Petite Enfance**

Le Relais Assistante Maternelle est devenu Relais Petite Enfance, l'agrément a été renouvelé avec la CAF pour la période 2022-2025. Le RPE décline aujourd'hui ses missions dans un contexte particulier de forte tension au niveau des modes de garde, cumulant une baisse du nombre d'assistantes maternelles.

Entre septembre 2021 et août 2022, 14 assistantes maternelles en moins, soit 43 places d'accueil en moins.

Sur la même période : 3 nouvelles assistantes maternelles, soit 6 places de plus

- **C'est-à-dire un déficit de 37 places sur une année**

Une mission renforcée a été choisie :

### **Promotion renforcé de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication**

- ↳ Le Rpe a établi une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel.
  - Co-construction avec les RPE du territoire une semaine de l'assistant maternel
  - Réalisation d'une exposition itinérante d'œuvres réalisées avec les enfants
  - Intervention auprès des demandeurs d'emploi
  - Participation au forum des métiers de la petite enfance
  - Organisation d'une action pédagogique dédiée aux assistantes maternelles
  - Valorisation le métier auprès des futurs parents avec l'organisation de réunions d'informations sur les modes d'accueil des jeunes enfants.

## **Bureaux et locaux du RPE**

**Pour développer ses missions auprès des assistantes maternelles et des familles, le relais doit être équipé :**

- D'un bureau pour permettre l'accueil individuel des familles ou des professionnels, et des permanences d'accueil en toute confidentialité.
- D'un espace sur les 2 principaux quartiers, destiné aux animations collectives pouvant accueillir 16 enfants et 5 adultes au moins.

Equipement : matériel pédagogique pour l'accueil des jeunes enfants et de leur assistante maternelle dans des conditions permettant d'assurer la sécurité, l'hygiène et le confort de tous. Tapis, matériel de motricité, matériel didactique, peinture, collage, manipulations...

Compte tenu de la configuration de la commune et de ses équipements, afin d'offrir les mêmes services aux usagers, il est important que le RPE soit implanté au plus près des habitants.

### ↳ **Le quartier de Féjaz / Le centre-ville**

Le positionnement du RPE à proximité autres services aux familles de la commune est un atout favorisant sa visibilité et le travail en réseau.

**Souhait de Fonctionnement :**

- Permanence du bureau 2 après-midi au centre-ville et 2 après-midi à Féjaz.
- Animations et regroupement avec les enfants, 2 à 3 matinées par semaine au centre-ville, une matinée Féjaz

**1- Projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents**

Le conventionnement entre la CAF et la commune de la Ravoire concernant cet équipement est arrivé à échéance en décembre 2022. Dans le cadre du renouvellement de la convention, le projet de fonctionnement et le règlement (charte d'accueil) ont été mis à jour tel que présenté en annexe.

**2- Mise à disposition des salles pour les instituts de formation à destination des assistantes maternelles.**

Le RPE a pour mission d'accompagner les parcours de formation des assistantes maternelles. Recueil des besoins de formation, constitution des groupes, contact avec les organismes de formation. Le RPE travaille en partenariat avec les RPE des cantons de la Ravoire, St Alban Laysse et de manière ponctuelle avec les RPE de la couronne chambérienne.

Jusqu'en Décembre 2021 les organismes de formation percevaient une indemnité d'IPERIA (organisme chargée de la mise en place des formations continues pour les AM et les gardes d'enfants à domicile) pour pouvoir louer des salles permettant la tenue des formations au plus près des stagiaires. Depuis Janvier 2022, IPERIA ne donne plus d'indemnités.

Les organismes de formation se sont retournés vers les communes pour obtenir des salles gracieusement. Au vu de l'intérêt pour les assistantes maternelles de pouvoir se mobiliser dans des parcours de formation, et de la mission du RPE les accompagner leur démarche de professionnalisation tout au long de leur carrière et de la nouvelle charge financière pour des organismes de formation de petite taille et/ ou associatif.

Certaines commune ont fait le choix de mettre à disposition leur salle gracieusement, beaucoup ne se sont pas encore positionné face à ces demandes.

Afin de soutenir cette démarche de formation souhaitée par le RPE, il est proposé que la commune de La Ravoire mette à disposition gracieusement une salle pour une formation par an.